

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT

DIRECTION DES OPERATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le 6 - NOV. 2017

N° *DGA-011 17012426* DGA/DO/S2A

DECISION

Affaire suivie par :
Pascal Renaut
Tél.: 0988670749

portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres (service des achats d'armement de la direction des opérations)

Le chef du service des achats d'armement

- VU : L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets d'application (Décret 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) ;
- VU : Le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 modifié autorisant le ministère de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- VU : Le décret n°2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
- VU : L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU : L'instruction n°0029 S-ACH relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

Décide :

Article 1 :

Dans la limite des attributions du service des achats d'armement et dans la limite des compétences qui lui sont confiées au sein du service précisées dans l'instruction S-ACH n°0029, délégation est donnée pour signer au nom du chef du service des achats d'armement, les actes relatifs à la passation, la conclusion et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres pour lesquels cette instruction mentionne qu'une délégation de signature est octroyée ou nécessaire, aux personnes suivantes :

AUTORITES SIGNATAIRES DE MARCHES

ICT Paule- Edwige GUIIS

ICA Laurent LE SAINT

Article 2 :

Cette délégation ne peut être pas subdéléguée.

Fait à Paris, le

L'ingénieur général de l'armement,
François COJAN
Chef du Service des achats d'armement



Diffusion intérieure

DO/S2A ADJOINTS D

DO/S2A ASM

DO/S2A PCC

DO/S2A AC-AMS

-

DO/S2A A/AC-ACE

DO/S2A AC-ESIO / HORUS

DO/S2A /AC-HMI

DO/S2A /AC-NAV / COE

DO/S2A /AC-TER NBC

DO/S2A /AC-/ETR

DO/S2A /AC- pour le site de BOURGES GUERRY

DO/S2A /AC- pour le site de BRUZ ;

DO/S2A /AC- pour le site de BISCAROSSE

DO/S2A /AC- pour le site du BOUCHET

DO/S2A /AC- pour le site de CAZEAUX LA TESTE

DO/S2A /AC- pour le site de SACLAY

DO/S2A /AC- pour le site de TOULON MOURILLON

DO/S2A /AC- pour le site de ST MEDARD EN JALLES

DO/S2A /AC- pour le site de TOULOUSE BALMA

Destinataires :

DGA/DRH

DP

DPBG/SEREBC

DO/D

DT /D

DO/UM AMS

DO/UM ACE

DO/UM COE

DO/UM ESIO

DO/UM HMI

DO/UM HORUS

DO/UM NAV

DO/UM NBC

DO/UM TER

S2A/D

S2A/SJ

S2A/GC

S2A/BEDC

S2A/PMC

S2A/PACH

Chrono S2A

